

# SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

## RAPPORT

### Comité syndical du 11 décembre 2024

RAPPORT N° DCS2024-039

Objet : Budget « Centrale d'achat » - Approbation du Budget Primitif 2025

Le budget annexe « centrale d'achat » a été créé par délibération n°DCS2023-031 du Comité Syndical lors de la séance du 6 décembre 2023.

Depuis le lancement des services numériques par le Syndicat, 8 EPCI ont adhéré aux services numériques et ont signé la convention d'accès aux services. Celle-ci prévoit notamment un reversement par les adhérents ou leur communes membres, au profit de la centrale d'achat, de 5 % du montant total HT des achats facturés et payés par l'Entité auprès du prestataire en application des modalités détaillées ci-après.

Toutefois, en l'absence d'activité, aucun crédit n'a été inscrit sur l'exercice 2024.

En cette fin d'année 2024, des premières commandes ont été réalisés par des adhérents, à destination des prestataires de la centrale d'achat, notamment le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne (SDIS77).

De fait, après réalisation et paiement de la prestation, la redevance de 5 % pourra être appelée par le Syndicat en 2025.

Dans le même temps, le Syndicat devra, en application de sa convention d'adhésion aux centrales d'achat de Val d'Oise Numérique (VONUM) et Seine-Yveline Numérique (SYN), reverser une partie de cette redevance.

Ainsi, pour l'exercice 2025, il est proposé au Comité Syndical d'inscrire les premiers crédits budgétaires du budget annexe centrale d'achat comme suit :

		<b>Budget Primitif 2025</b>
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>5 000,00 €</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 000,00 €
<b>Total recettes d'exploitation</b>		<b>5 000,00 €</b>
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000,00 €